Envoyé en préfecture le 08/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20221205-221205H15701H1-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE VANNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VANNES

Séance du Conseil municipal du 05 décembre 2022

Le Conseil municipal, convoqué par lettre du lundi 28 novembre 2022, s'est réuni le 05 décembre 2022, sous la présidence de M. David ROBO, Maire

Présents :

David ROBO, Fabien LE GUERNEVE, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Christine PENHOUET, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Laetitia DUMAS, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET

Pouvoirs :

Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Mme PENHOUET
Patrick MAHE O'CHINAL a donné pouvoir à M. LE GUERNEVE
Frank D'ABOVILLE a donné pouvoir à M. RICHER
Elen KERGUERIS a donné pouvoir à Mme BAKHTOUS
Catherine LE TUTOUR a donné pouvoir à Mme BOEDEC
Sandrine BERTHIER a donné pouvoir à M. UZENAT

Absent(s) :

François RIOU

Membres en exercice : 45

Secrétaire de séance : Marc-Antoine MENIER, Conseiller municipal

Envoyé en préfecture le 08/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20221205-221205H15701H1-DE

Point n° : 32

Séance du Conseil municipal du 05 décembre 2022

FINANCES

Constitution et reprise de provisions

M. Gérard THEPAUT présente le rapport suivant :

Par délibération du 13 décembre 2021, la Ville de Vannes a décidé la constitution d'une provision d'un montant de 1 023 158,23 € afin de faire face aux créances irrécouvrables des anciens budgets annexes de l'eau et de l'assainissement présentées par le comptable public ;

Compte tenu des montants de créances éteintes et de créances irrécouvrables relatives à l'eau et à l'assainissement votés par le Conseil municipal en 2022 (110 302,02 € HT), il est proposé de faire une reprise de provision d'un montant de 1 023 158,23 € et d'émettre une nouvelle provision au titre des créances douteuses (« dépréciations des actifs circulants ») pour un montant de 912 856,21 €.

La nomenclature M57 nous impose également de constituer une provision au titre des créances douteuses pour le budget annexe des restaurants qui doit correspondre a minima à 15% des créances non recouvrées datant de plus de deux ans. Le comptable a ainsi calculé un montant de provision à hauteur de 11 983 €.

Vu l'avis de la Commission :

Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- de procéder à la reprise de la provision d'un montant de 1 023 158,23 € constituée au titre des créances non recouvrées des ex-budgets de l'eau et de l'assainissement ;
- de constituer une nouvelle provision d'un montant de 912 856,21 € au titre des créances douteuses ;
- de constituer une provision d'un montant de 11 983 € pour le budget Restaurants ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Envoyé en préfecture le 08/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20221205-221205H15701H1-DE

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal
Le Directeur Général des Services

Emmanuel GROS